



51 Elizabeth II
A.D. 2002
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 20

Thursday, November 21, 2002

Le jeudi 21 novembre 2002

1:30 p.m.

13 h 30

**The Honourable ROSE-MARIE LOSIER-COOL,
Acting Speaker**

**L'honorable ROSE-MARIE LOSIER-COOL,
Présidente suppléante**

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Christensen
Andreychuk	Cochrane
Angus	Comeau
Atkins	Cook
Austin	Cools
Bacon	Corbin
Baker	Cordy
Banks	Day
Beaudoin	De Bané
Bolduc	Di Nino
Bryden	Doody
Buchanan	Eyton
Callbeck	Fairbairn
Carstairs	Ferretti Barth
Chalifoux	Finnerty

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Cochrane
Andreychuk	Comeau
Angus	Cook
Atkins	Cools
Austin	Corbin
Bacon	Cordy
Baker	Day
Banks	De Bané
Beaudoin	Di Nino
*Biron	Doody
Bolduc	Eyton
Bryden	Fairbairn
Buchanan	Ferretti Barth
Callbeck	Finnerty
Carstairs	Fitzpatrick
Chalifoux	Forrestall
Christensen	Fraser

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Fitzpatrick	Kroft	Prud'homme
Forrestall	LaPierre	Rivest
Fraser	Lapointe	Robichaud
Furey	LeBreton	Roche
Gauthier	Léger	Rompkey
Grafstein	Losier-Cool	Rossiter
Gustafson	Maheu	St. Germain
Hubley	Mahovlich	Setlakwe
Johnson	Meighen	Sibbeston
Joyal	Milne	Sparrow
Kelleher	Morin	Spivak
Kenny	Murray	Stollery
Keon	Oliver	Stratton
Kinsella	Pearson	Watt
Kirby	Phalen	Wiebe

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Furey	Lapointe	Robichaud
Gauthier	LeBreton	Roche
Grafstein	Léger	Rompkey
*Graham	Losier-Cool	Rossiter
Gustafson	*Lynch-Staunton	St. Germain
*Hays	Maheu	Setlakwe
Hubley	Mahovlich	Sibbeston
*Jaffer	Meighen	Sparrow
Johnson	Milne	Spivak
Joyal	Morin	Stollery
Kelleher	Murray	Stratton
Kenny	*Nolin	Watt
Keon	Oliver	Wiebe
Kinsella	Pearson	
Kirby	Phalen	
Kroft	Prud'homme	
LaPierre	Rivest	

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

The Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

Documents entitled: *Climate Change Plan for Canada*.—Sessional Paper No. 2/37-202.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Milne presented the following:

THURSDAY, November 21, 2002

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FOURTH REPORT

1. Pursuant to its authority under Rule 86(1)(f)(iii), your Committee is pleased to report as follows:

2. On October 23, 2002, Senator Lowell Murray, P.C., raised a question of privilege in the Senate regarding the announced intention of the Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology to deposit a report with the Clerk of the Senate on Friday October 25, rather than tabling it on a day when the Senate was sitting. The Speaker *pro tempore* made her ruling on October 24, in which she stated that there was no *prima facie* question of privilege because the Senate had granted permission to the Committee to deposit any report with the Clerk without qualification.

3. Senator Michael Kirby, the Chair of the Committee, in responding to Senator Murray's question of privilege on October 23, suggested that there were a number of issues related to the practice of depositing committee reports with the Clerk that needed clarification and that it would be useful to have the matter studied by the Standing Committee on Rules, Privileges and the Rights of Parliament.

4. Your Committee considered this matter at meetings on Tuesday, November 5, 2002, Wednesday, November 6, and Tuesday, November 19, during which, various concerns, issues and considerations were canvassed.

5. Your Committee notes that there are two ways to get a report before the Senate: presentation and tabling. Reports that are *presented* to the Senate — where the Senate is required to take a further decision in respect of the report, such as bills, committee budgets or requests from committees for certain powers — should never be deposited with the Clerk, but should always be provided to the Senate during a sitting. On the other hand, reports that are *tabled* — essentially reports for the information of the Senate, which would include substantive reports on special studies — can, in exceptional cases, be authorized to be deposited with the Clerk.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Documents intitulés *Plan du Canada sur les changements climatiques*.—Document parlementaire n° 2/37-202.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Milne présente ce qui suit :

Le JEUDI 21 novembre 2002

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

1. Le Comité est heureux de faire le rapport qui suit, conformément au sous-alinéa 86(1)(f)(iii) du Règlement du Sénat.

2. Le 23 octobre 2002, le sénateur Lowell Murray, C.P., a soulevé une question de privilège au Sénat au sujet de l'intention annoncée par le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie de déposer un rapport devant le Greffier du Sénat le vendredi 25 octobre plutôt que devant le Sénat un jour de séance. Le 24 octobre, le Président intérimaire a rendu une décision dans laquelle elle disait estimer que la question de privilège n'était pas fondée à première vue, parce que le Sénat avait inconditionnellement autorisé le Comité à déposer ses rapports devant le Greffier en tout temps.

3. Répondant à la question de privilège du 23 octobre du sénateur Murray, le sénateur Michael Kirby, président du Comité, a dit qu'il fallait préciser un certain nombre de points sur le dépôt de rapports de comités devant le Greffier et qu'il serait utile que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement étudie la question.

4. Le Comité a étudié la question à ses séances des mardi et mercredi 5 et 6 novembre et du mardi 19 novembre, lors desquelles il a examiné divers problèmes, questions et considérations.

5. Le Comité constate qu'il y a deux façons de rendre rapport : présentation et dépôt. Les rapports qui sont *présentés* au Sénat — c'est-à-dire ceux sur lesquels le Sénat doit prendre une décision, notamment les rapports portant sur des projets de loi, des budgets de comités ou des demandes de comités visant à obtenir certains pouvoirs — ne devraient jamais être déposés devant le Greffier du Sénat, mais toujours être présentés au Sénat lui-même pendant une séance. D'un autre côté, les rapports *déposés* — c'est-à-dire ceux qui sont essentiellement faits au Sénat à titre informatif, comme les rapports de fond sur les études spéciales — peuvent pour des circonstances exceptionnelles, être remis au Greffier.

6. The general principle is that committee reports must be provided to the Senate before they can be released to the public and media, or otherwise made available. This is based primarily on the pre-eminent right of the Senate to have reports of its committees tabled or presented and made available first to its members prior to being released to the general public. At the same time, it is in the interest of the Senate that the important work of its committees gets the widest public exposure, and, in this regard, committees have been required for several years to develop communications strategies in connection with their studies and reports. The usual right of the Senate to receive reports first and the demands of publicizing committee reports are not mutually exclusive, although, on occasion, they may need to be reconciled. The authority to deposit reports may also be useful during lengthy adjournments in the summer and winter or in anticipation of a prorogation or dissolution of Parliament, to ensure that the work of the committee is not lost or unduly delayed.

7. Your Committee makes the following recommendations:

- That since the authority to deposit a committee report with the Clerk can only be granted by the Senate, in determining whether to agree to such an authorization, all Senators should be made aware that they are waiving their right to have the report tabled first in the Chamber, and should, accordingly, consider such motions carefully.
- That in developing communications strategies for the release of committee reports, all committees must take into account that reports should first be tabled in the Senate before being released to the media, unless there are compelling reasons to do otherwise.
- That motions authorizing the deposit of a report with the Clerk should not be made as part of a general order of reference to a committee, but, rather, the motion authorizing such deposition should be moved as close to the reporting date as possible, by which time the sitting schedule of the Senate is more likely to be known and a communications strategy will have been developed.
- That, in proposing such a motion, the Chair of a Senate committee has the responsibility to advance compelling reasons and arguments as to why the Senate should depart from the requirement for the tabling of a committee report in the usual way.
- That, in any event, when authority is given to a committee to deposit a report with the Clerk, it is incumbent upon the Chair, in consultation with members of the steering committee and staff, that they be required to ensure that all Senators are provided with advance notice of the impending tabling; copies of the report are released immediately upon its being deposited; and information on the report is made available at the earliest opportunity — by means of electronic distribution, briefings, and so forth.

Respectfully submitted,

La présidente,
LORNA MILNE
Chair

6. Selon le principe général qui joue ici, les comités doivent remettre leurs rapports au Sénat avant de les communiquer au public ou aux médias ou d'en publier autrement la teneur. Ce principe découle d'un droit prépondérant qu'a le Sénat et en vertu duquel les rapports de ses comités doivent être déposés devant ses membres ou leur être présentés ou autrement divulgués avant d'être rendus publics. Or, il est aussi dans l'intérêt du Sénat que l'important travail des comités jouisse de la plus grande visibilité possible; ceux-ci doivent donc, depuis plusieurs années, élaborer des stratégies de communication concernant leurs études et leurs rapports. Le droit qu'a le Sénat de recevoir habituellement en premier les rapports des comités et la nécessité de publiciser ces rapports ne s'opposent pas en soi, mais il faut s'assurer de les coordonner. L'autorisation de déposer des rapports peut aussi être utile lorsque le Sénat ajourne ses travaux pour de longues périodes en été et en hiver ou en prévision de la prorogation ou de la dissolution de la législature, afin d'éviter que les travaux de ces comités n'aient pas de fuite ou indûment retardés.

7. Le Comité formule donc les recommandations qui suivent :

- Qu'étant donné qu'un comité ne peut être autorisé à déposer un rapport devant le Greffier que par le Sénat, les sénateurs, lorsqu'ils décident s'ils doivent accorder une telle autorisation, devraient être avisés qu'ils renoncent à leur droit de voir le rapport déposé au Sénat d'abord et en tenir compte.
- Qu'au moment d'élaborer leurs stratégies de communication pour la publication de leurs rapports, les comités tiennent compte du fait qu'ils doivent d'abord les déposer devant le Sénat avant de les remettre aux médias, à moins de raisons impérieuses de faire autrement.
- Que les motions autorisant le dépôt d'un rapport devant le Greffier ne soient pas présentées dans le cadre de l'ordre de renvoi du comité, mais soient plutôt présentées le plus près possible de la date prévue pour le dépôt du rapport, car alors, le calendrier des séances du Sénat est fort probablement connu et une stratégie de communication aura déjà été arrêtée.
- Qu'au moment de présenter une telle motion, ce soit à la présidence du comité qui fait rapport qu'incombe de donner les raisons impérieuses pour lesquelles le Sénat devrait déroger à la procédure qui régit habituellement le dépôt des rapports des comités.
- Que, quoi qu'il en soit, lorsque le Sénat autorise un comité à déposer un rapport devant le Greffier du Sénat, il incombe à la présidence, en consultation avec les membres du comité directeur et le personnel, de faire en sorte qu'ils soient tenus d'aviser les sénateurs à l'avance du dépôt prévu du rapport, qu'il soit rendu public dès son dépôt et qu'on fournisse des explications à son sujet dans les meilleurs délais sous forme de courrier électronique, de séances d'information, etc.

Respectueusement soumis,

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Pearson, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator LeBreton, Vice-Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its Fourth Report (Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport) without amendment.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Cook, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ANSWERS TO WRITTEN QUESTIONS

Pursuant to Rule 25(2), the Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

Reply to Question No. 4, dated October 23, 2002, appearing on the Order Paper in the name of the Honourable Senator Kenny, respecting the flags displayed during visits from Her Majesty, The Queen.—Sessional Paper No. 2/37-203S.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Second reading of Bill C-14, An Act providing for controls on the export, import or transit across Canada of rough diamonds and for a certification scheme for the export of rough diamonds in order to meet Canada's obligations under the Kimberley Process.

The Honourable Senator Sibbeston moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that the Bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Bolduc moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C.:

That the documents entitled: "Proposals to amend the Parliament of Canada Act (Ethics Commissioner) and other Acts as a consequence" and "Proposals to amend the Rules of the Senate and the Standing Orders of the House of Commons to implement the 1997 Milliken-Oliver Report", tabled in the Senate on October 23, 2002, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur LeBreton, vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le quatrième rapport de ce Comité (projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport), sans amendement.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Conformément au paragraphe 25(2) du Règlement, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Réponse à la question n° 4, en date du 23 octobre 2002, inscrite au Feuilleton au nom de l'honorable sénateur Kenny, concernant les drapeaux déployés au cours des visites de Sa Majesté la Reine.—Document parlementaire n° 2/37-203S.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

Deuxième lecture du projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du processus de Kimberley.

L'honorable sénateur Sibbeston propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Bolduc propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Carstairs, C.P.,

Que les documents intitulés « Proposition de modification de la Loi sur le Parlement du Canada (commissaire à l'éthique) et de certaines lois en conséquence » et « Proposition de modification du Règlement du Sénat et du Règlement de la Chambre des communes visant à mettre en œuvre le rapport Milliken-Oliver de 1997 », déposés au Sénat le 23 octobre 2002, soient renvoyés au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

After debate,

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Second reading of Bill C-300, An Act to change the names of certain electoral districts.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that the Bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Consideration of the Third Report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (*study of motion authorizing the National Security and Defence Committee to travel*) presented in the Senate on November 20, 2002.

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Report be adopted.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 6, 4 (inquiries), 4 (motion), 3 (inquiry), 3, 5 (motions), 2 (inquiry) and 7 (motion) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the following resolution, encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution, be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs for consideration and report before June 30, 2003:

Après débat,

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Deuxième lecture du projet de loi C-300, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Étude du troisième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*étude de la motion autorisant le Comité de la sécurité nationale et de la défense à se déplacer*), présenté au Sénat le 20 novembre 2002.

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le rapport soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n^o 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n^{os} 6, 4 (interpellations), 4 (motion), 3 (interpellation), 3, 5 (motions), 2 (interpellation) et 7 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que la résolution suivante, qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002, soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour étude et rapport avant le 30 juin 2003 :

WHEREAS Canada is a founding member State of the Organization for Security and Economic Co-operation in Europe (OSCE) and the 1975 Helsinki Accords;

WHEREAS all the participating member States to the Helsinki Accords affirmed respect for the right of persons belonging to national minorities to equality before the law and the full opportunity for the enjoyment of human rights and fundamental freedoms and further that the participating member States recognized that such respect was an essential factor for the peace, justice and well-being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation between themselves and among all member States;

WHEREAS the OSCE condemned anti-Semitism in the 1990 Copenhagen Concluding Document and undertook to take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;

WHEREAS the 1996 Lisbon Concluding Document of the OSCE called for improved implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms and urged participating member States to address the acute problem of anti-Semitism;

WHEREAS the 1999 Charter for European Security committed Canada and other participating members States to counter violations of human rights and fundamental freedoms, including freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism;

WHEREAS on July 8, 2002, at its Parliamentary Assembly held at the Reichstag in Berlin, Germany, the OSCE passed a unanimous resolution, as appended, condemning the current anti-Semitic violence throughout the OSCE space;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged all member States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic and to issue strong, public declarations condemning the depredations;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution called on all participating member States to combat anti-Semitism by ensuring aggressive law enforcement by local and national authorities;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged participating members States to bolster the importance of combating anti-Semitism by exploring effective measures to prevent anti-Semitism and by ensuring that laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution also encouraged all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries;

WHEREAS the alarming rise in anti-Semitic incidents and violence has been documented in Canada, as well as Europe and worldwide.

Attendu :

que le Canada est un pays fondateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'accord d'Helsinki de 1975;

que tous les États membres de l'accord d'Helsinki ont affirmé leur respect du droit des individus qui appartiennent à une minorité nationale d'être égaux devant la loi et de bénéficier pleinement des droits humains et des libertés fondamentales et que les États membres reconnaissent que c'est là un élément essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre les individus et les États membres;

que l'OSCE a condamné l'antisémitisme dans le Document de clôture Copenhague 1990 et a pris les mesures nécessaires pour protéger les individus de la violence antisémite;

que le Document de clôture Lisbonne 1996 de l'OSCE a réclamé la mise en oeuvre améliorée de tous les engagements humanitaires, en particulier ceux concernant les droits de la personne et les libertés fondamentales et a exhorté les États membres à combattre le grave problème de l'antisémitisme;

que dans la Charte de 1999 sur la sécurité européenne, le Canada et d'autres États membres se sont engagés à combattre les violations des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance, et les manifestations d'intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d'antisémitisme;

que le 8 juillet 2002, lors de son assemblée parlementaire tenue au Reichstag, à Berlin (Allemagne), l'OSCE a adopté à l'unanimité une résolution (ci-jointe) condamnant les actes antisémites commis actuellement sur le territoire de l'OSCE;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé tous les États membres à reconnaître publiquement la violence exercée à l'encontre des juifs et des propriétés culturelles juives comme étant de la violence antisémite, et à dénoncer avec vigueur ces actes de violence;

que la résolution de Berlin de 2002 a exhorté tous les États membres à combattre l'antisémitisme en demandant aux autorités locales et nationales d'appliquer sévèrement la loi;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé les États membres à réitérer l'importance de la lutte contre l'antisémitisme en explorant des moyens efficaces pour prévenir l'antisémitisme et en s'assurant que les lois, les règlements, les pratiques et les politiques sont conformes aux engagements de l'OSCE à l'égard de l'antisémitisme;

que la résolution de Berlin de 2002 a aussi encouragé les délégués de l'assemblée parlementaire à condamner avec force et sans condition les manifestations de violence antisémite dans leurs pays respectifs;

qu'une augmentation alarmante des incidents et de la violence antisémites a été observée au Canada, en Europe et ailleurs dans le monde.

Appendix

RESOLUTION ON ANTI-SEMITIC VIOLENCE
IN THE OSCE REGION
Berlin, 6 - 10 July 2002

1. Recalling that the OSCE was among those organizations which publicly achieved international condemnation of anti-Semitism through the crafting of the 1990 Copenhagen Concluding Document;
2. Noting that all participating States, as stated in the Copenhagen Concluding Document, commit to “unequivocally condemn” anti-Semitism and take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;
3. Remembering the 1996 Lisbon Concluding Document, which highlights the OSCE’s “comprehensive approach” to security, calls for “improvement in the implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms”, and urges participating States to address “acute problems”, such as anti-Semitism;
4. Reaffirming the 1999 Charter for European Security, committing participating States to “counter such threats to security as violations of human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism”;
5. Recognizing that the scourge of anti-Semitism is not unique to any one country, and calls for steadfast perseverance by all participating States;

The OSCE Parliamentary Assembly:

6. Unequivocally condemns the alarming escalation of anti-Semitic violence throughout the OSCE region;
7. Voices deep concern over the recent escalation in anti-Semitic violence, as individuals of the Judaic faith and Jewish cultural properties have suffered attacks in many OSCE participating States;
8. Urges those States which undertake to return confiscated properties to rightful owners, or to provide alternative compensation to such owners, to ensure that their property restitution and compensation programmes are implemented in a non-discriminatory manner and according to the rule of law;
9. Recognizes the commendable efforts of many post-communist States to redress injustices inflicted by previous regimes based on religious heritage, considering that the interests of justice dictate that more work remains to be done in this regard, particularly with regard to individual and community property restitution compensation;

Annexe

RESOLUTION SUR LA VIOLENCE ANTISEMITE
DANS L'ESPACE DE L'OSCE
Berlin, 6 - 10 juillet 2002

1. Rappelant que l'OSCE, en élaborant le document de Copenhague de 1990, a figuré parmi les organisations qui ont réussi à obtenir de la communauté internationale qu'elle condamne publiquement l'antisémitisme;
2. Notant que tous les États participants, comme indiqué dans le Document de Copenhague, s'engagent à « condamner sans équivoque » l'antisémitisme et à prendre des mesures efficaces pour protéger les personnes de tout acte de violence antisémite;
3. Rappelant le Document de Lisbonne 1996, qui met en lumière « l'approche globale » de la sécurité adoptée par l'OSCE, appelle à « des progrès en matière d'exécution de tous les engagements intéressant la dimension humaine, eu égard en particulier aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales », et engage les États participants à s'attaquer aux « problèmes aigus », tels que l'antisémitisme;
4. Réaffirmant la Charte de sécurité européenne adoptée à Istanbul en 1999, qui engage les États participants à « contrer les menaces pour la sécurité que constituent les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, et les manifestations d'intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d'antisémitisme »;
5. Reconnaissant que le fléau de l'antisémitisme n'est pas propre à un quelconque pays, et invitant les États participants à faire preuve d'une persévérance inébranlable à cet égard;

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

6. Condamne sans équivoque l'inquiétante recrudescence de la violence antisémite dans tout l'espace de l'OSCE;
7. Se déclare vivement préoccupée par la récente recrudescence d'actes de violence antisémites, des personnes de religion juive et le patrimoine culturel juif ayant fait l'objet d'attaques dans de nombreux États participants de l'OSCE;
8. Demande instamment aux États qui s'engagent à restituer les biens confisqués à leurs propriétaires légitimes ou à défaut à les indemniser de veiller à ce que leurs programmes de restitution et d'indemnisation soient mis en oeuvre de façon non discriminatoire et conformément aux règles du droit;
9. Reconnaît les efforts louables déployés par de nombreux États post-communistes pour réparer les injustices commises par les précédents régimes en ce qui concerne le patrimoine religieux, étant entendu qu'il reste dans l'intérêt de la justice beaucoup à faire à cet égard, notamment pour ce qui est de la restitution des biens individuels et collectifs ou de l'indemnisation correspondante;

10. Recognizes the danger of anti-Semitic violence to European security, especially in light of the trend of increasing violence and attacks regions wide;
11. Declares that violence against Jews and other manifestations of intolerance will never be justified by international developments or political issues, and that it obstructs democracy, pluralism, and peace;
12. Urges all States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic, as well as to issue strong, public declarations condemning the depredations;
13. Calls upon participating States to ensure aggressive law enforcement by local and national authorities, including thorough investigation of anti-Semitic criminal acts, apprehension of perpetrators, initiation of appropriate criminal prosecutions and judicial proceedings;
14. Urges participating States to bolster the importance of combating anti-Semitism by holding a follow-up seminar or human dimension meeting that explores effective measures to prevent anti-Semitism, and to ensure that their laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism; and
15. Encourages all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries and at all regional and international forums.

After debate,

The Honourable Senator Stratton for the Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kinsella for the Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the proposal of the Valiants Group for the erection of statues in downtown Ottawa to salute the heroic wartime sacrifice of certain valiant men and women who fought victoriously for the independence of Canada during the 17th, 18th, 19th and 20th centuries, and helped mightily to establish Canada's nationhood; and

That the Committee report no later than January 31, 2003.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

10. Consciente du danger que représente la violence antisémite pour la sécurité européenne, compte tenu en particulier de la tendance à une intensification de la violence et des attaques dans toute la région;

11. Déclare que les événements sur la scène internationale ou les questions politiques ne justifieront jamais la violence à l'égard des juifs ou toute autre manifestation d'intolérance, et que cette violence fait obstacle à la démocratie, au pluralisme et à la paix;

12. Demande instamment à tous les États de faire des déclarations publiques reconnaissant que la violence à l'égard des juifs et du patrimoine culturel juif constitue un acte d'antisémitisme, et de diffuser des déclarations publiques condamnant fermement les dépredations;

13. Invite les États participants à faire en sorte que les administrations locales et nationales appliquent la loi avec fermeté, notamment en enquêtant sur les actes criminels antisémites, en appréhendant leurs auteurs, et en engageant les poursuites pénales et les procédures judiciaires appropriées;

14. Demande instamment aux États participants d'accorder d'avantage d'importance à la lutte contre l'antisémitisme en organisant un séminaire de suivi ou une réunion sur la dimension humaine en vue d'étudier des mesures efficaces pour prévenir l'antisémitisme, et à faire en sorte que leurs lois, règlements, pratiques et politiques soient conformes aux engagements pertinents pris au titre de l'OSCE face à l'antisémitisme; et

15. Encourage tous les représentants à l'Assemblée parlementaire à condamner énergiquement et sans réserve les manifestations de violence antisémites dans leurs pays respectifs et au sein de toutes les instances régionales et internationales.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton, au nom de l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kinsella, au nom de l'honorable sénateur Meighen, propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à étudier la proposition du Groupe des Valeureux et en fasse rapport. La proposition vise l'érection de statues dans le centre-ville d'Ottawa pour commémorer les sacrifices héroïques de certains hommes et de certaines femmes qui ont fait preuve de courage dans les combats pour assurer l'indépendance du Canada aux XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et qui ont contribué de façon exceptionnelle à édifier la nation canadienne;

Que le Comité dépose son rapport au plus tard le 31 janvier 2003.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

That the Standing Senate Committee on National Finance be empowered to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Stollery moved, seconded by the Honourable Senator Adams:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to examine and report on the Canada — United States of America trade relationship and on the Canada — Mexico trade relationship, with special attention to: (a) the Free Trade Agreement of 1988; (b) the North American Free Trade Agreement of 1992; (c) secure access for Canadian goods and services to the United States and to Mexico, and (d) the development of effective dispute settlement mechanisms, all in the context of Canada's economic links with the countries of the Americas and the Doha Round of World Trade Organisation trade negotiations;

That the Committee have power to engage such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the performance of this order of reference;

That the Committee have power to adjourn from place to place inside and outside Canada for the purpose of this reference; and

That the Committee shall present its final report no later than December 19, 2003, and that the Committee shall retain all powers necessary to publicize the findings of the Committee as set forth in its final report until January 31, 2004.

After debate,

With leave of the Senate and pursuant to Rule 30, the motion was modified to read as follows:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to examine and report on the Canada — United States of America trade relationship and on the Canada — Mexico trade relationship, with special attention to: (a) the Free Trade Agreement of 1988; (b) the North American Free Trade Agreement of 1992; (c) secure access for Canadian goods and services to the United States and to Mexico, and (d) the development of effective dispute settlement mechanisms, all in the context of Canada's economic links with the countries of the Americas and the Doha Round of World Trade Organisation trade negotiations; and

That the Committee shall present its final report no later than December 19, 2003, and that the Committee shall retain all powers necessary to publicize the findings of the Committee as set forth in its final report until January 31, 2004.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit habilité à permettre le reportage de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, en dérangeant le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Stollery propose, appuyé par l'honorable sénateur Adams,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier et à faire rapport sur les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis d'Amérique et entre le Canada et le Mexique, portant une attention particulière à : a) l'Accord de libre-échange de 1988; b) l'Accord de libre-échange nord-américain de 1992; c) un accès sûr pour les produits et services canadiens aux États-Unis d'Amérique et au Mexique; et d) le développement de mécanismes efficaces de règlement des différends, tous dans le contexte des relations économiques du Canada avec les pays des Amériques et du cycle de Doha des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce;

Que le Comité ait le pouvoir de recourir aux services de conseillers, de spécialistes, d'employés de bureau et de tout personnel qu'il jugera nécessaire pour effectuer les travaux définis dans l'ordre de renvoi;

Que le Comité soit autorisé à se transporter d'un lieu à l'autre au Canada et à l'étranger aux fins de son enquête;

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 19 décembre 2003; et que le Comité conserve les pouvoirs nécessaires à la diffusion des résultats de son étude contenu dans son rapport final et ce jusqu'au 31 janvier 2004.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier et à faire rapport sur les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis d'Amérique et entre le Canada et le Mexique, portant une attention particulière à : a) l'Accord de libre-échange de 1988; b) l'Accord de libre-échange nord-américain de 1992; c) un accès sûr pour les produits et services canadiens aux États-Unis d'Amérique et au Mexique; et d) le développement de mécanismes efficaces de règlement des différends, tous dans le contexte des relations économiques du Canada avec les pays des Amériques et du cycle de Doha des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce;

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 19 décembre 2003; et que le Comité conserve les pouvoirs nécessaires à la diffusion des résultats de son étude contenu dans son rapport final et ce jusqu'au 31 janvier 2004.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Fraser for the Honourable Senator Maheu moved, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C.:

That the Senate Standing Committee on Human Rights be authorized to examine and report upon Canada's possible adherence to the American Convention on Human Rights;

That the documents and evidence received by the Committee during its consideration of these same matters in the First Session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee table its final report no later than June 27, 2003.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave,
The Senate reverted to **Government Notices of Motions**.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday next, November 26, 2002, at 2:00 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Response of the government to the 12th Report of the Standing Joint Committee on Official Languages entitled "The Justice System and Official Languages Communities" (Session Paper No. 1/37-837S), deposited with the Clerk of the Senate on June 17, 2002.—Sessional Paper No. 2/37-200S.

Statutes of the Northwest Territories for July 2002, pursuant to the *Northwest Territories Act*, R.S.C. 1985, c. N-27, sbs. 21(1).—Sessional Paper No. 2/37-201.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:15 p.m. the Senate was continued until Tuesday next, November 26, 2002, at 2:00 p.m.)

L'honorable sénateur Fraser, au nom de l'honorable sénateur Maheu, propose, appuyée par l'honorable sénateur Murray, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne reçoive la permission d'étudier, afin d'en faire rapport, l'adhésion possible du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme;

Que les documents et témoignages recueillis par le Comité sur ces mêmes questions au cours de la première session de la 37^e législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité dépose son rapport final au plus tard le 27 juin 2003.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux **Avis de motions du gouvernement**.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 26 novembre 2002, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Réponse du gouvernement au 12^e rapport du Comité mixte permanent des langues officielles, intitulé « La justice et les communautés de langues officielles » (document parlementaire n^o 1/37-837S), déposé auprès du Greffier du Sénat, le 17 juin 2002.—Document parlementaire n^o 2/37-200S.

Lois des Territoires du Nord-Ouest pour juillet 2002, conformément à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, L.R.C. 1984, ch. N-27, par. 21(1).—Document parlementaire n^o 2/37-201.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 15 le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 26 novembre 2002, à 14 heures.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*November 20*).

The name of the Honourable Senator Corbin substituted for that of the Honourable Senator Jaffer (*November 21*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The names of the Honourable Senators Kinsella and Mahovlich substituted for those of the Honourable Senators Murray and Cordy (*November 20*).

The names of the Honourable Senators Cordy, Mahovlich and Murray substituted for those of the Honourable Senators Mahovlich, Morin and Di Nino (*November 21*).

Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations

The names of the Honourable Senators Joyal and Maheu substituted for those of the Honourable Senators Biron and Moore (*November 21*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The names of the Honourable Senators Hubley and Christensen substituted for those of the Honourable Senators Poulin and Hervieux-Payette (*November 21*).

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Le nom de l'honorable sénateur Stratton substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*20 novembre*).

Le nom de l'honorable sénateur Corbin substitué à celui de l'honorable sénateur Jaffer (*21 novembre*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Les noms des honorables sénateurs Kinsella et Mahovlich substitués à ceux des honorables sénateurs Murray et Cordy (*20 novembre*).

Les noms des honorables sénateurs Cordy, Mahovlich et Murray substitués à ceux des honorables sénateurs Mahovlich, Morin et Di Nino (*21 novembre*).

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation

Les noms des honorables sénateurs Joyal et Maheu substitués à ceux des honorables sénateurs Biron et Moore (*21 novembre*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Les noms des honorables sénateurs Hubley et Christensen substitués à ceux des honorables sénateurs Poulin et Hervieux-Payette (*21 novembre*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5